

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 20 janvier 2012
(convocation du 9 janvier 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h 20
M. MAURRAS Franck à M. LAGOFUN Gérard
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 35
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique

Mlle EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. MILLET Thierry
Mme MELLIER Claude à M. PENEL Gilles
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 30
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. ROBERT Fabien à Mme FAYET Véronique à partir de 10 h 30
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bail Emphytéotique Administratif - Construction du bâtiment à usage de la
Communauté - Avenant N°3 - Autorisation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A la suite de la signature du contrat de bail le 4 septembre 2009, la société Fleuret Services a déposé, conformément à ses obligations contractuelles, le permis de construire de l'immeuble objet du Bail Emphytéotique Administratif.

Le permis a été accordé le 15 février 2010 après prescription, par les services instructeurs, de modifications techniques et architecturales.

Par ailleurs, un premier avenant, en date du 25 novembre 2010 a permis d'acter l'intégration de la parcelle section KA 178 dans le projet.

Parallèlement à l'instruction du permis de construire, la DRAC (Direction des Affaires Culturelles) a, par arrêté du 14 décembre 2009, demandé la réalisation d'un diagnostic préventif archéologique et interrompu le début des travaux qui devait avoir lieu à l'issue de la levée des conditions suspensives du permis. Ce diagnostic préventif, a conclu à la prescription de fouilles archéologiques confirmées par l'arrêté préfectoral N° SF.10.094 en date du 20 septembre 2010.

C'est ainsi qu'un second avenant en date du 25 novembre 2010, a permis d'acter des modifications techniques (principalement au niveau des fondations), des modifications de délais et les ajustements financiers qui résultent de la prescription des fouilles archéologiques.

Avant la date prévue initialement pour la fin des fouilles archéologiques et devant la qualité des découvertes sur le site, la DRAC a prescrit par l'arrêté N° SF-10-094M du 16 juin 2011, une tranche complémentaire de travaux qui a prolongé l'intervention jusqu'au 31 juillet 2011 (Prélèvements de matériaux périssables qui ont été découverts).

Il appartient donc à notre Etablissement Public de produire un avenant destiné à la régularisation ultime des modifications tant techniques que financières engendrées par ces fouilles archéologiques.

- Montant de la tranche complémentaire des fouilles + 45 704,00 € HT

- Montant des études et travaux complémentaires prescrits par l'I.N.R.A.P.	+ 165 948,00 € HT
- Incidence des modifications techniques suite aux prescriptions complémentaires de fouilles	+ 11 778,00 € HT
- Actualisation de la révision de prix au regard de l'allongement du délai des travaux	+ 133 271,00 € HT
Le montant total s'élève à	<u>356 701,00 € HT.</u>

A ce titre, un avenant a été préparé. Il apparaît dès lors nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2009/0481 du 10 juillet 2009, désignant l'emphytéote,

VU le contrat de bail signé le 4 septembre 2009 entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Société « Fleuret Services », et en particulier l'article II.5

VU l'obtention du permis de construire n°PC 033/063.0 9Z0451 en date du 15 février 2010,

VU l'arrêté n°SD 09.113 du 14 décembre 2009 relatif à l'obligation de réaliser un diagnostic archéologique sur le terrain,

VU la délibération n°2010/0752 du 22 octobre 2010 validant l'avenant n°2,

VU l'arrêté n° SF.10.094.M du 16 juin 2011 portant modification de l'arrêté de prescription de fouille archéologique préventive,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- Que, conformément à l'article II.5.2 du contrat de bail, le surcoût des fouilles doit être supporté par le maître d'ouvrage,
- Qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation ultime des modifications techniques et financières engendrées par la prescription de fouilles archéologiques.

DECIDE

Article 1 :

Les termes du projet d'avenant ci-annexé, y compris la fiche navette n° 3, au contrat relatif à la construction d'un immeuble de bureaux non IGH dans le cadre d'un Bail Emphytéotique Administratif sont adoptés.

Article 2 :

Que le complément financier sera imputé sur les crédits d'investissement.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer cet avenant avec la Société « Fleuret Services » titulaire du contrat.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 30 JANVIER 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 30 JANVIER 2012</p>

Mme. MICHÈLE ISTE